



*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture du Gers
Secrétariat Général
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau du droit de l'environnement**

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE
DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX
SISE AU HOUGA**

Séance du 19 février 2021 – 9 heures 30

La commission de suivi de site du Houga s'est réunie le mardi 19 février 2021 à 9 heures 30, en audioconférence, sous la présidence de Mme Laurence LECOUSTRE, Sous-préfète de Condom.

Présents :

- . Mme Amélie ROUTABOUL, DREAL UID 65/32, cheffe de la subdivision du Gers
- . M. Jean-Christophe VERGNES, directeur général des Services de Trigone
- . Mme Stéphanie PASQUIER, chef du service déchets, Trigone
- . M. Eloi ANDREU, chargé d'études et de projets, Trigone

Présents en audioconférence :

- . Mme Michèle MESTRES, conseillère municipale du Houga
- . M. Claude SAINT LANNES, conseiller municipal du Houga
- . M. André LACAMPAGNE, conseiller municipal du Houga
- . M. Jean-Yves HOUCKE, conseiller municipal de Vergoignan
- . Mme Sylviane BAUDOIS, association Les Amis de la Terre
- . M. Olivier ROSES, association France Nature Environnement et Association Ende Doman
- . M. Jean-Pierre SALERS, représentant de l'exploitant et conseiller départemental
- . M. Roger COMBRES, représentant de l'exploitant

Absents excusés :

- . M. David LACOSTE, maire de Luppé-Violles, et sa suppléante
- . M. Frédéric CARDONNE, UFC QUE CHOISIR
- . M. Stéphane LEGENDRE, salarié Trigone, représentant du personnel et son suppléant
- . M. Didier DUPRONT, représentant de l'exploitant et son suppléant
- . M. Michel PEYRON, personnalité qualifiée, ADEME

Participaient également à cette commission :

- . M. Frédéric GUERTENER, chef de bureau du droit de l'environnement, Préfecture du Gers

. Mme Corinne PEYRUS, bureau du droit de l'environnement, Préfecture du Gers

..*.*

Mme Laurence LECOUSTRE, Sous-préfète de Condom ouvre la séance.

Elle fait procéder au vote du procès verbal de la séance du 8 octobre 2019, qui est approuvé à l'unanimité.

Mme BAUDOIS fait une déclaration liminaire. A sa connaissance, Trigone n'a pas envisagé de solution sur la future destination des déchets ménagers enfouis au Houga, après la fermeture du site prévue en 2024. Selon un article de presse, la fermeture du site dépendrait du tonnage atteint. Elle craint la prolongation de l'exploitation du site. Elle espère aussi que le site de Pavie ne sera pas mis à contribution. Elle craint des importations de déchets. Elle ajoute que sur le département aucune solution n'a été envisagée pour valoriser les fermentescibles qui représentent un tiers des déchets ménagers et qui peuvent faire l'objet de valorisation organique, comme le prévoit la loi Grenelle de 2010 et la Directive européenne des déchets de 2008 qui prévoient le tri à la source. Elle voudrait avoir des informations sur le futur centre de tri interdépartemental de Masseube.

Mme ROUTABOUL indique que l'arrêté préfectoral ne prévoit pas de date de fin d'exploitation, mais un tonnage maximal autorisé.

Mme la Sous-préfète rappelle l'ordre du jour : le bilan annuel d'exploitation et le bilan de l'inspection pour 2019.

M. Eloi ANDREU présente son rapport (transmis préalablement aux membres) par diaporama :

- la présentation du site
- l'avancement des travaux
- le bilan d'exploitation
- les incidents et accidents
- points particuliers.

M. ROSES fait remarquer que la pluviométrie a été assez élevée fin 2020. Il imagine que le bassin des eaux pluviales s'est rempli et qu'il y a eu des dépassements concernant l'indicateur des matières en suspension. Il pense qu'il y a eu des surverses. Il demande si elles ont été contrôlées.

M. ANDREU dit qu'il se peut qu'il y ait eu ponctuellement des surverses. En période d'orage, la surverse issue du bassin n'a aucun impact sur la charge naturelle en matières en suspension. Pour anticiper les périodes d'orages, le niveau du bassin est maintenu au plus bas. Sinon cela rejoint le cours naturel en aval.

M. VERGNES ajoute qu'il y a eu également une augmentation de la pluviométrie en novembre et décembre 2019. L'augmentation de la pluviométrie peut contribuer à un remplissage et un débordement des bassins d'eaux pluviales. Les eaux pluviales ne sont pas en contact avec les déchets. Il indique que la priorité de gestion du site est de contenir les lixiviats qui ne sont pas rejetés. Malgré la forte intensité de la pluviométrie et l'important

volume des lixiviats à contenir, il n'y a eu aucun rejet dans le milieu naturel. Tout a été géré à travers les bassins de stockage sur le site.

Mme ROUTABOUL indique que l'exploitant doit conserver les eaux pluviales sur site. Des incidents peuvent entraîner des surverses. La DREAL vérifie ce point.

Mme BAUDOIS s'appuie sur les photos des casiers en page 6 qui ont été prises certainement en semaine. Elle s'interroge sur les modalités de recouvrement de terre nécessaire pour empêcher les odeurs.

Mme PASQUIER répond que le recouvrement est hebdomadaire. Il s'agit d'un saupoudrage, sans épaisseur significative qui pourrait empêcher la percolation des lixiviats. Elle ajoute que pour limiter les nuisances olfactives, Trigone a fait le choix d'anticiper les travaux de réhabilitation du casier 3. Une couverture provisoire des alvéoles 31 et 32 sera réalisée avec 50 cm de terre à la fin du premier semestre 2021.

Mme la Sous-préfète fait remarquer qu'on a une diminution significative de la DCO.

Mme ROUTABOUL dit que le changement du mode d'exploitation de ce type d'installation avec des barrières passives a contribué à l'amélioration de cet indicateur.

M. ANDREU ajoute que les travaux de mise en conformité, réalisés en 2008 et 2011, ont contribué à diminuer l'impact de l'activité du site sur le milieu naturel.

M. ROSES constate (diapo 13) une augmentation des volumes de biogaz traité. Il dit que cette augmentation peut être un indicateur pour évaluer le volume de fermentescibles. Il espère une réduction ou une stabilisation de cet indicateur dans les années à venir.

M. VERGNES répond qu'il y a une forme d'inertie. C'est un indicateur à long terme et pas forcément représentatif de la production des déchets fermentescibles. L'amélioration de la technique d'exploitation permet de mieux capter le biogaz grâce à la mise en place de puits. Les réhabilitations des casiers permettent également d'accélérer la fermentogénèse et d'inacter plus vite le massif de déchets.

M. ROSES suggère d'installer des panneaux photovoltaïques sur le site (sur les casiers réhabilités, sur les bassins de lixiviats ou sur la membrane de stockage des perméats).

M. VERGNES dit que la surface du site n'est pas suffisante pour justifier d'un tel investissement. De plus cela pourrait contribuer à l'altération de l'étanchéité de la membrane. Pour l'instant, TRIGONE se focalise sur l'exploitation du site. Après fermeture, on pourra étudier cette possibilité.

A l'issue de ces échanges, Mme la Sous-préfète de Condom remercie les membres de la commission, et lève la séance.

La présidente

Laurence LECOUSTRE

